

Comité Syndical • Séance du 21/03/2019

Compte-Rendu de réunion

10h15: Le quorum est atteint. F. CLIQUE, 2ème Vice-président annonce à l'assemblée que Nicola GARCIA sera en retard en raison d'un contre temps personnel et, en accord avec lui, propose d'ouvrir la séance.

Il met ensuite au vote l'ordre du jour :

Ordre du jour proposé:

- I. Compte-Rendu du précèdent Comité Syndical
- II. <u>Informations et actualités</u>
- III. Administration du Syndicat Mixte
 - a. Compte Administratif 2018: Délibération n°1
 - b. Compte de Gestion 2018 : Délibération n°2
 - c. Budget Primitif 2019: Délibération n°3
 - d. Présentation du Rapport d'Activité 2018 : Délibération n°4
 - e. Augmentation de la valeur du titre restaurant : Délibération n°5

IV. <u>Dossiers techniques</u>

- a. Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des nappes de la plaine du Roussillon : *Délibération* n°6
- b. Réalisation d'un nouvel essai de recharge artificielle des nappes à l'hiver 2019-2020 : *Délibération* n°7
- c. Action d'information et de sensibilisation vers le public scolaire : Année 2019-2020 : D'elib'eration n°8

L'ordre du jour est voté à l'unanimité.

1 Validation du compte-rendu du précédent Comité Syndical

F. CLIQUE met au vote le compte-rendu du Comité Syndical du 12/02/2019 qui était joint à l'invitation.

Ce dernier est validé à l'unanimité.

2 Informations et actualités

Etat des nappes

H. TACHRIFT présente l'état quantitatif des nappes aux membres du Comité Syndical au 20 mars 2019

L'automne a été pluvieux ce qui a permis d'améliorer une situation très délicate au sortir de l'été. Cependant, il a très peu plu depuis mi-décembre et quasiment rien depuis fin janvier. La situation se dégrade rapidement actuellement, en particulier sur la bordure côtière nord et à proximité. Les mois d'avril et mai seront déterminants pour la saison estivale.

M. DESCOSSY demande si les niveaux de crises retenus sont ceux de la DDTM. Il s'étonne de la situation dans la vallée du Tech.

H. TACHRIFT explique comment les niveaux de références ont été définis. Concernant le Tech et ses nappes alluviales, il indique que le niveau observé actuellement et relativement bas (période de retour de l'ordre de 5 ans) en raison de l'absence de pluies ces derniers mois. Contrairement à d'autres secteurs, ces nappes sont cependant très réactives lors d'évènements pluvieux.

- P. AYLAGAS demande qui compose le Comité Sécheresse et comment il fonctionne.
- H. TACHRIFT présent la composition du Comité Sécheresse et son fonctionnement. Il précise qu'in fine c'est le Préfet qui décide des mesures de restrictions d'eau s'il estime nécessaire qu'il y en ait.
- F. CLIQUE demande à H. TACHRIFT d'expliquer les récentes modifications prises par les services de l'Etat en termes de méthodologie.
- H. TACHRIFT indique à l'assemblée qu'un nouvel arrêté cadre sécheresse a été adopté par les services de l'état après présentation en comité sécheresse au printemps 2018. Il explique le rôle de cet arrêté.
- N. GARCIA rejoint le Comité Syndical. Après s'être excusé pour son retard, il prend la présidence de la séance.

Autres informations

H. TACHRIFT présente les diverses informations.

CLE: une CLE doit se tenir le 11 avril pour voter le projet de SAGE.

F.CLIQUE indique que sur le SAGE et le PGRE, de nombreuses discussions jusqu'encore la veille de ce Comité Syndical ont permis de faire avancer ces deux dossiers.

Concernant le SAGE il indique que la répartition entre catégorie d'utilisateur sera figée par la règle n°1 du règlement. Il précise que les % ne peuvent évoluer pour des raisons juridiques. Cependant, le PAGD, moins contraignant, conserve la philosophie de donner la priorité à l'AEP pour l'utilisation du Pliocène.

Concernant le PGRE, il indique que la règle de réutilisation des économies est supprimée mais que les modalités de paiement de l'Agence de l'Eau, en fonction du volume économisé seront rappelées. Il indique que ces modalités ne sont pas de la compétence des collectivités;

Point SAGE : En complément de ce qu'a indiqué F. CLIQUE, H. TACHRIFT indique que ce dernier doit être voté lors de la CLE du 11 avril, séance par conséquent particulièrement importante. Il invite les membres du Comité Syndical également membre de la CLE à être présent à cette réunion. Il ajoute que le projet de SAGE présenté au Syndicat Mixte en septembre et validé sur le principe par la CLE en décembre a subi une relecture juridique : certaines modifications ont été apportées.

Syndicat de Production d'Eau Potable à l'échelle départementale : N. GARCIA indique que suite au Copil du 19/12/2018, un groupe technique s'est constitué pour travailler à la création d'un Syndicat d'étude et de préfiguration. Un Copil doit se tenir le 05/04/2019 pour présenter aux différentes collectivités une proposition de statuts de ce syndicat. N. GARCIA invite les représentants de toutes les collectivités à être présente à ce CoPil et à intégrer le syndicat de préfiguration qui n'engage pas à la participation au syndicat de production.

Réunion Agence de l'Eau le 02/04/2018 : N. GARCIA indique que le CD 66 a demandé à l'Agence de l'Eau de venir présenter aux collectivités sa nouvelle politique d'aide pour ces dernières. Il incite vivement les représentants des collectivités à être présents.

Essai de recharge artificielle hiver 2018-2019 : H. TACHRIFT indique que l'essai de recharge à Bouleternère a été réalisé entre janvier 2019 et mi-mars. L'évolution des nappes suite à l'arrêt de la recharge est actuellement suivie. Les premiers résultats sont prometteurs. La restitution de cette action est prévue avant l'été.

A. PUIG demande quelle quantité a été injectée dans le Boulès.

H. TACHRIFT indique qu'en 1,5 mois de l'ordre de 2 millions de m³ ont été déversés dans le Boulès.

A. PELISSER indique qu'en tant qu'agriculteur, la limitation d'eau dans les agouilles et canaux se fait directement ressentir sur le niveau des nappes. Il ajoute que les effets de cette recharge ont été visibles à Millas.

D. BEFFARA confirme que la fontaine de Millas était à sec l'hiver dernier alors qu'elle a bien coulé cet hiver.

2 Administration du Syndicat Mixte

Le Compte Administratif 2018

N. GARCIA introduit la présentation du Compte Administratif 2018 en indiquant que financièrement, l'année 2018 s'est caractérisée par :

- Une baisse des recettes liée à une baisse conjoncturelle des aides de l'Agence de l'Eau. Le versement de nombre d'entre elles ont été décalées à 2019. Certaines ont déjà été encaissées en ce début d'année.
- Les dépenses stables par rapport à l'année 2017 avec une baisse des charges de fonctionnement (études et prestations externalisées) et une hausse des investissements (réalisations de nouveaux forages)

Au final, le bilan financier du Syndicat Mixte s'établit à 109 010 €, en baisse significative par rapport à l'année 2017 (171 000 €).

H. TACHRIFT présente ensuite le détail du Compte Administratif 2018.

En l'absence de remarque, N. GARCIA quitte la salle au moment du vote.

F. CLIQUE propose alors de passer au vote:

La délibération n°1 relative au Compte Administratif 2018 est votée à l'unanimité.

Le Compte de Gestion 2018

N. GARCIA rappelle la nature de ce document et passe la parole à A. SALA, payeur départemental.

A. SALA confirme la concordance de valeur aux centimes prêts entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Il indique que la baisse du résultat entre les années 2017 et 2018 est à priori préoccupante si l'on ne connait pas le contexte spécifique de l'année 2018 et la baisse conjoncturelle des aides de l'Agence de l'Eau.

N. GARCIA craint cependant que ce décalage de paiement ne soit renouvelé dans les prochaines années.

En l'absence d'autres remarques, N GARCIA propose de passer au vote

La délibération n°2 relative au Compte de Gestion 2018 est votée à l'unanimité.

Le Budget Primitif 2019

Pour introduire la présentation du Budget Primitif 2019, N. GARCIA indique que ce budget se caractérise par :

En dépense : une hausse des dépenses liées au personnel (recrutement du Chargé de Mission PGRE) et surtout aux études et prestations « techniques » externalisées. Ces dépenses ne sont compensées qu'en partie par une baisse des dépenses liées aux travaux.

En recette : une hausse significative des recettes, liée essentiellement au « rattrapage » des aides de l'Agence de l'Eau 2018 décalée à l'année 2019.

H. TACHRIFT effectue ensuite une présentation détaillée du BP 2019.

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passer au vote :

La délibération n°3 relative au Budget Primitif 2019 est votée à l'unanimité.

Présentation du Rapport d'Activité 2018

H .TACHRIFT indique que le Rapport d'Activité est en ligne sur le site du Syndicat Mixte. Il le présente ensuite de manière détaillée.

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passer au vote :

La délibération n°4 donnant acte de la présentation du Rapport d'Activité 2018 est votée à l'unanimité.

Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant

N. GARCIA propose à l'assemblée d'augmenter la valeur faciale du titre restaurant de 5,50€ à 7,50 € sans modifier les modalités d'attribution ni la répartition de prise en charge entre l'employeur et l'employé.

La délibération n°5 relative à l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant est validée à l'unanimité.

Suivi qualité complémentaire

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter cette action technique.

Ce dernier précise que ce sujet a été évoqué lors du Comité Syndical du 25/09/2018. Il rappelle le contexte : le Syndicat Mixte a fait le constat que dans certains secteurs de la plaine du Roussillon, la qualité des eaux souterraines est méconnue. C'est notamment le cas dans les secteurs où il n'existe pas de prélèvements pour l'AEP et tout particulièrement pour les nappes quaternaires, dans la vallée de l'Agly par exemple.

Lors du Comité Syndical du 25/09, la délibération n°4 validait la mise en place d'un suivi complémentaire assurée par le Syndicat Mixte et estimé à 20 000 € / an (coût des analyses) sous réserve d'être aidé par l'Agence de l'Eau. Cette dernière propose une aide à hauteur de 50%. Par ailleurs la Région est susceptible d'apporter une aide à hauteur de 20%.

En conséquence, il est proposé de mettre en place ce suivi qualitatif complémentaire.

La délibération n°6 relative à la mise en place d'un suivi qualité complémentaire est votée à l'unanimité.

Réalisation d'un nouvel essai de recharge artificielle des nappes

N. GARCIA propose au Comité Syndical de réaliser un nouvel essai de recharge artificielle des nappes lors de l'hiver 2019-2020 selon les mêmes principes mis en œuvre précédemment.

Un nouveau site serait ainsi « testé ». La prestation envisagée prévoit également des préconisations et des propositions pour la mise en œuvre pérenne de ces recharges sur les trois sites testés depuis l'hiver 2016/2017.

Il précise que le coût de cette prestation est estimé à 50 000 € T.T.C. et est susceptible d'être aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau et 20% par la Région.

F. CLIQUE indique qu'il serait nécessaire d'associer le Syndicat Mixte de la Têt dans la mesure où l'eau est issue de cette dernière et que ce type de recharge doit être compatible avec le PGRE de la Têt en cours d'écriture.

H. TACHRIFT indique que depuis le premier essai, le Syndicat Mixte de la Têt est systématiquement associé, aux réunions techniques préparatoires amont puis au CoTech qui assure le suivi de l'étude. Il devra en être de même pour cet essai.

En l'absence d'autres remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°7 relative à la réalisation d'un nouvel essai de recharge artificielle lors de l'hiver 2019-2020 est votée à l'unanimité.

Education aux nappes dans les écoles primaires

N. GARCIA rappelle que depuis 2012, le Syndicat Mixte réalise une action spécifique dans les écoles primaires en lien avec l'Inspection d'Académie. Il insiste sur l'importance de cette action et propose de la reconduire pour l'année 2019-20 avec là encore 10 classes sélectionnées sur la plaine du Roussillon.

Le coût de cette action est estimé à 15 000 ${\mathbb C}$. Elle est susceptible d'être aidée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

La délibération n°8 relative à l'action d'information et de sensibilisation dans les écoles primaires pour l'année 2019-2020 est votée à l'unanimité.

11h20 : L'ordre du jour étant épuisé. N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses. En leur absence, il clôt la séance.

> Le 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon

> > Nicolas GARCIA